NATIONS
UNIES

S



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1998/297
3 avril 1998
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 31 MARS 1998, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

J’ai l’honneur de me référer à la résolution 1159 (1998) du Conseil de sécurité, en date du 27 mars 1998, par laquelle le Conseil a établi une Mission des Nations Unies en République centrafricaine (MINURCA) avec effet au 15 avril 1998, et dans laquelle il s’est félicité de la nomination d’un Représentant spécial du Secrétaire général pour la République centrafricaine.

À l’issue des consultations d’usage, je suis en mesure de vous informer que j’ai l’intention de confier à M. Oluyemi Adeniji (Nigéria) les fonctions de Représentant spécial du Secrétaire général pour la République centrafricaine, chef de la MINURCA.

Je vous serais obligé de bien vouloir porter cette question à l’attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) Kofi A. ANNAN

98-09573 (F) 030498 030498